

## ***Commune d'ACHERES LA FORET***

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRÊTE N° 50.2021-T**

**Objet : REGLEMENTATION STATIONNEMENT et CIRCULATION**

Le Maire de la Commune d'Achères la Forêt,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant que pour la réalisation de sondage sur le réseau d'eau chemin du Colombier par la société VEOLIA EAU (77 Fontainebleau) il y a lieu de réglementer la circulation et de restreindre le stationnement et la vitesse dans un but de sécurité publique et d'intérêt général,

#### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 28 octobre 2021 et pendant toute la durée des sondages :

- aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 50 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.
- la circulation des véhicules sera canalisée sur une moitié de chaussée (circulation alternée manuelle)

chemin du Colombier à la hauteur du chemin de la Mare aux Ormes

**Article 2 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise VEOLIA

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier et en mairie.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Chapelle la Reine
- Monsieur le Commandant du Poste à Cheval de Fontainebleau
- L'entreprise VEOLIA (77 Fontainebleau)

Pour extrait conforme au registre  
Achères la Forêt, le 15/10/2021  
Patrice MALCHERE, Maire.

